



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

Le 30 octobre 2019

Ministère de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifce Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Mémoire – Consultation publique pour le Plan d'électrification et de
changements climatiques**

Madame, Monsieur,

La Ville de Laval et la lutte aux changements climatiques

Avec une population dépassant les 430 000 personnes, Laval est la 3^e plus grande ville de la province. Laval se veut accueillante, ouverte, respectueuse de tous et soucieuse de l'inclusion des citoyens et de leur milieu de vie dans le développement de la ville, comme le démontrent les valeurs porteuses de la *Vision Laval 2035 : Urbaine de nature*.

À cet effet, en lien avec cette vision, la Ville de Laval se préoccupe depuis longtemps des enjeux liés aux changements climatiques. Dès 1998, la Ville devenait *Partenaire pour le climat*, une initiative de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). La Ville de Laval est l'une des cinq (5) villes québécoises à s'être dotée d'un :

- Inventaire complet des émissions de GES générés sur son territoire;
- Plan d'action visant les réductions des émissions de GES sur son territoire;
- Plan d'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'innovation, la Ville de Laval est encore la seule ville canadienne à s'être dotée de son propre programme de financement de mesures de réduction GES, le *Programme de compensation GES* en place depuis 2011, qui a permis de financer :

- Un service de collecte porte-à-porte des appareils de refroidissement en fin de vie afin d'assurer la gestion complète des halocarbures;
- Une subvention citoyenne pouvant atteindre 1 000\$ pour la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers un système à énergie renouvelable;
- Une subvention citoyenne de 400\$ pour l'achat d'un vélo électrique;
- Jusqu'au 30 avril 2019, une subvention citoyenne de 2 000\$ pour l'achat d'une voiture électrique.

Hôtel de ville
1, place du Souvenir, Laval
(Québec) H7V 1W7
450 662-4140
www.laval.ca



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

Le rôle des municipalités face aux changements climatiques

Le Québec, en tant que chef de file mondial en matière de lutte aux changements climatiques, s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction de ses émissions de GES de 37,5% sous le niveau de 1990, d'ici 2030. L'atteinte de cette cible nécessitera la contribution et la collaboration de tous les acteurs de la société civile québécoise, du citoyen aux plus hauts paliers gouvernementaux en passant par tous les citoyens corporatifs, des PME aux multinationales.

Il y a toutefois un acteur qui joue un rôle prépondérant et reconnu par la Déclaration de Paris des Maires pour le climat (en marge de la COP21) et par la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, les municipalités. Par leur accès privilégié à la population et leur pouvoir d'orienter le développement futur de la société par l'aménagement de leur territoire, les municipalités jouent un rôle essentiel pour l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques.

Enjeux pour les municipalités

La Ville de Laval est d'avis qu'il est nécessaire de soulever deux (2) enjeux qui devront être abordés afin de permettre aux municipalités québécoises de jouer le rôle de leader dans la lutte aux changements climatiques et atteindre la cible de réductions GES du Québec.

1. Quantification et reddition de compte

Les méthodologies utilisées pour élaborer les inventaires locaux d'émissions de GES sont un enjeu pour les municipalités. En effet, la grande majorité des méthodes utilisées proposent des calculs basés sur une agrégation de données au prorata des populations locales. Dans ces circonstances, il est pratiquement impossible pour une municipalité d'évaluer les retombées et l'efficacité d'une mesure donnée de réduction de GES.

Cette problématique est particulièrement névralgique pour le secteur des transports, où la méthode fait appel aux nombres de véhicules immatriculés sur un territoire donné. Cette méthode empêche d'évaluer les effets de mesures telles que le covoiturage, la densification (plus petites distances) ou la promotion de la mobilité active.

Les méthodes de quantification devront être révisées et retravaillées afin d'outiller les villes dans la planification des mesures à mettre en place et la définition des rôles et responsabilités de chacun pour atteindre la cible québécoise de réduction des émissions de GES. De même, des ressources techniques et financières devront être prévues, tant au niveau provincial que municipal, pour assurer l'élaboration de nouveaux outils de cueillette et d'analyse de données.



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

2. Mesures à responsabilité partagée

Cet enjeu est lié au défi d'attribuer des responsabilités avec des objectifs précis à un seul acteur donné alors que la plupart du temps, les secteurs d'activités générant des émissions de GES touchent l'ensemble de la société civile. Le secteur des bâtiments en est un bon exemple :

- Compétences des municipalités :
 - Adoption de règlements d'urbanisme
 - Mise en place de programmes de subventions et d'aides financières
 - Pouvoir de taxation
- Compétences du gouvernement du Québec :
 - Code du bâtiment intégrant des normes d'efficacité énergétique
 - Mise en place de programme de subventions et d'aides financières

L'arrimage de ces compétences contribuera à réduire les émissions de GES du secteur des bâtiments, or, il est impossible à l'heure actuelle d'attribuer de manière précise les réductions en fonction des mesures et des acteurs.

L'exemple du secteur des bâtiments peut être appliqué à l'ensemble des secteurs d'activités. Dans ces circonstances, comment définir concrètement la contribution des actions mises en place par les municipalités et les actions mises en place par le gouvernement du Québec? Cet enjeu peut, en partie, être abordé dans le cadre de la révision des méthodes de quantifications des émissions de GES proposée précédemment. Toutefois, ceci nécessite une discussion approfondie et un consensus entre l'ensemble des acteurs (municipalités, gouvernement du Québec, gouvernement du Canada et organismes représentant les acteurs du secteur privé) afin de définir un cadre spécifiant et attribuant les responsabilités de chacun.

Recommandations

Afin d'assumer son rôle de leader régional en matière de lutte aux changements climatiques, la Ville de Laval est disposée à collaborer avec le MELCC et à contribuer à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES d'ici 2030.

Toutefois, la Ville de Laval recommande de:

- Définir un mandat clair pour le *Comité-conseil du gouvernement du Québec sur les changements climatiques* afin d'élaborer la feuille de route vers l'atteinte de la cible de 37,5% d'ici 2030.
- Élargir la participation du monde municipal au Comité-conseil sur les changements climatiques afin de créer une véritable table de discussion autour des enjeux pour l'atteinte de la cible de réduction.
- Le développement d'un cadre spécifiant le rôle et les responsabilités des acteurs sur le territoire québécois en lien avec leur influence sur les émissions de GES.



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

- Le développement de méthodologies de quantification pour évaluer de manière plus précise les émissions provenant du secteur des transports.
- Développer une plateforme de partage de données afin de pouvoir faciliter la quantification des impacts de mesures de réduction pour des secteurs pouvant être influencés par différents acteurs (ex : cadre bâti).

Ces enjeux constituent les facteurs de succès de la mise en œuvre d'une planification concrète vers l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques pour toute la société québécoise.

Le maire,

Marc Demers